

en mémoire le passage suivant tiré de son discours à la Législature, dès 1854:

«Combien de fois avons-nous entendu dire que nos voisins républicains s'apprétaient à envahir les provinces. Ils l'ont tenté à une ou deux reprises, mais ils ont chaque fois été défaits, et je n'hésite pas à déclarer que les Américains d'origine britannique qui vivent à l'ombre du drapeau sont capables de défendre chaque pouce de leur territoire, même si les troupes de Sa Majesté devaient être retirées.»

«En comptant notre population à deux millions et demi (nous approchons aujourd'hui le chiffre de quatre millions), un habitant sur cinq devrait pouvoir manier un fusil, ce qui constitue une force de 500,000 hommes capables de prendre les armes. Une pareille force serait manifestement impuissante à tenter une invasion, mais elle serait invincible pour la défense des provinces par toute force en provenance de l'extérieur.»

L'honorable député paraît avoir sensiblement changé d'avis depuis 1863 alors qu'en proposant avec émotion un vote de remerciements à l'honorable M. McGee, à Halifax, pour son éloquent plaidoyer en faveur de l'union des colonies, il en faisait valoir l'importance en ces termes au chapitre de la défense:

«Il a exprimé la conviction qu'il ne fallait pas reporter le pacte confédératif au risque de nous trouver dans une situation pleine de difficultés. De quel manque de prévoyance ont fait preuve les hommes d'État anglais d'autrefois en permettant la perte des treize États, alors que le différend eût pu être réglé en un mois, un conflit révolutionnaire évité, et alors que, comme nous, nos compatriotes eussent pu vivre ensemble dans la paix et l'harmonie, en même temps qu'éviter les récriminations et l'animosité qui les affligent. On parle de la chute de Québec comme d'une cause de chagrin pour les habitants de cette province. Ce pourrait être encore plus grave. Si le Saint-Laurent était aux mains de nos ennemis, il nous faudrait demander la permission de déchirer le drapeau britannique. Son désir pour la Nouvelle-Écosse est qu'elle soit à l'avant-poste d'une puissante colonie, dont il puisse être dit qu'en vérité jamais le soleil ne s'y couche. Personne ne saurait voir Halifax et ses environs, son port, sa citadelle, et dire qu'ils existent exclusivement au bénéfice de cette province.»

«Les États-Unis ont été entraînés dans une guerre civile et nous pourrions bien nous aussi nous trouver dans une situation difficile de laquelle nous aurions du mal à nous tirer. Les États peuvent nous attaquer, mais si nous possédions un chemin de fer qui permit d'amener des troupes de Québec et d'autres établissements militaires au point menacé, nous serions sauvés.»

Monsieur l'Orateur, je formule le vœu qu'armés de la force morale qui découle de l'union des provinces et forts de l'appui promis par le gouvernement impérial en cas d'urgence, il ne sera pas nécessaire d'obérer la nation de lourds impôts pour les fins de la défense; mais l'honorable député devrait se rappeler que lorsqu'il s'est opposé à l'union des colonies il a préconisé un contreprojet de défense du pays en vertu duquel l'Amérique britannique toute entière serait forcée de remettre une contribution au Trésor impérial pour le maintien de l'Armée et de la Marine de l'Angle-

terre. Cet énorme impôt qui eut dépassé de loin la somme que nous sommes appelés aujourd'hui à contribuer eut été acquitté, d'après la proposition de l'honorable député, par un Parlement au sein duquel la Nouvelle-Écosse eut compté deux représentants, contre quatre ou cinq pour le Canada. Mon honorable collègue qui a semé une telle crainte dans les régions reculées de la Nouvelle-Écosse que la jeunesse soit conscrite pour protéger les populations sans défense de l'Ontario et du Québec a proposé au Gouvernement britannique qu'en plus de ces lourds impôts nous contribuions notre quote-part des effectifs de l'armée acquise pour combattre dans toute guerre où la Grande-Bretagne pourrait être engagée. En articulant savamment le parcours de l'Intercolonial, l'honorable député semble croire que le gouvernement puisse se maintenir au pouvoir au cours des dix prochaines années. S'il en est ainsi, puisque cette question touche surtout les provinces maritimes, il semble donc que, tout compte fait, nous possédions une certaine influence en ce Parlement. Au cours des reproches qu'il a faits sur la manière dont le pacte d'Union avait été adopté par la Chambre des communes, l'honorable député a dit que la Chambre avait été influencée par une fausse déclaration de l'un de ses membres. Puisqu'il s'agit de l'observation faite par M. Watkin selon laquelle le pacte de la Confédération a été l'une des questions décisives lors du dernier scrutin, je suis heureux de pouvoir apporter une explication. Au moment où M. Bright a affirmé que la population de la Nouvelle-Écosse n'a pas été saisie de cette question, M. Watkin a quitté son siège et s'est approché de cette partie de la Chambre où je siégeais aux côtés de l'hon. M. Galt qui a bonne mémoire de l'incident. M. Watkin me dit «M. Tupper, je désire vous parler»; nous nous sommes retirés à une certaine distance vers le côté de la pièce. Il me dit alors: «Quelle est votre réponse à la déclaration de M. Bright que cette question n'a jamais été soumise au peuple?» Ce à quoi je lui ai répondu: «La réponse est la suivante: En 1861, M. Howe, à l'époque chef du gouvernement, a proposé une résolution en faveur de l'union des provinces qui a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée. J'ajoutai qu'avant le dernier scrutin j'avais publiquement préconisé l'union qui a maintenant été accomplie, que j'avais été porté au pouvoir et que cette mesure avait été votée par une forte majorité du présent Parlement». M. Watkin sachant que c'était là une question controversée, supposa qu'elle avait été débattue au cours de la campagne, ce qui eut indéniablement été le cas si l'unanimité n'avait déjà été faite. Je me tournai vers M. Galt durant le discours de M. Wat-